

MASTER DROIT (PARCOURS DROIT DES PERSONNES VULNÉRABLES)

PARCOURS DROIT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Semestre 9

UE 2 : Protection des intérêts patrimoniaux et sociaux de la personne vulnérable

15 crédits ECTS

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	CC	Ecrit et/ou Oral		30%	CC au choix entre UE 2 (S9) et UE2 (S10)
	CT	Ecrit - rapport		10%	Travail personnel de synthèse, évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)
	CT	Ecrit - devoir surveillé	300	35%	Évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)
	CT	Oral	60	25%	30 Minutes préparation + 30 minutes oral - évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)

Session 2 : Contrôle de connaissances

Nature de l'enseignement	Modalité	Nature	Durée (min.)	Coefficient	Remarques
	CT	Ecrit - rapport		15%	Travail personnel de synthèse, évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)
	CT	Ecrit - devoir surveillé	300	50%	Évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)
	CT	Oral	60	35%	30 Minutes préparation + 30 minutes oral - évaluation commune aux UE 1 et 2 (S9) et aux UE 1 et 2 (S10)

Droit du surendettement

Les actes patrimoniaux des personnes protégées (majeures et mineures)

Gestion du patrimoine des mineurs et majeurs en tutelle (pratique professionnelle)

Protection sociale

Insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées

Lutte contre l'exclusion

Logement et hébergement

Les missions sociales du Conseil départemental

Rôle des associations

Solidarités familiales

Droit et contentieux des étrangers

Protection des données personnelles

Question d'actualité des personnes vulnérables (Patrimonial)

Cas pratiques de synthèse